

Sport - Culture - Art Formation - Stages - Clubs Avenue Coghen 215, 1180 Bruxelles Tél.: 02.374.04.52 - 0474.24.73.42 Fax: 02.223.57.83 Email: info@sunshorizons.be

SERVITES DE MARIE Avenue d'Hougoumont, 5 1180 Bruxelles Tél. 02 375 60 28

ECOLE FONDAMENTALE

## PARASCOLAIRES ANNEE 2025-2026

Chers parents,

Les activités parascolaires débuteront le lundi 06 octobre 2025 et prendront fin le vendredi 5 juin 2026.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'inscription à une activité est annuelle. Vous trouverez ci-joint le talon d'inscription à nous faire parvenir via le professeur de votre enfant. Attention: Aucune inscription ne sera prise ni par téléphone ni par mail.

Nombre de places limitées! Début des inscriptions : 1 septembre 2025 Clôture des inscriptions : 26 septembre 2025

La deuxième activité choisie donne droit à une réduction de 20€.

Le règlement unique de la participation annuelle se fera pour le 26 septembre 2025 au plus tard par versement sur le compte de Sun's Horizons asbl nº BE11 0682 5038 8248 avec en communication « SM, nom + prénom de l'enfant + activité(s) choisie(s) ».

- Il est impératif de payer la participation avant le début de l'activité.
- Le paiement des activités parascolaires ne doit pas être fait sur le compte de l'école.

IMPORTANT: Nous vous invitons à prendre connaissance de nos informations générales au verso.

Nous restons à votre disposition pour toute question éventuelle, par téléphone, par courrier ou par mail.

L'équipe de Sun's Horizons

### INFORMATIONS GENERALES

- Sur le temps de midi, les élèves ont le choix entre la cour de récréation ou la fréquentation d'un atelier parascolaire. Les activités sont payantes et débutent au cours de la première semaine d'octobre pour terminer fin mai.
  - Les activités sont organisées par l'ASBL Sun's Horizons.
- Le choix d'un atelier parascolaire constitue un engagement **pour l'année.** Il est très **important** qu'un enfant ait exprimé une motivation suffisante pour l'inscription à une activité. Il est bon de rappeler que l'effort n'est pas exclu pour certains ateliers.
- La fréquentation à l'activité choisie est obligatoire.
- Les activités se déroulent généralement entre 12h30 et 13h20, les enfants mangent avant leur activité. (Sauf gym et foot)
- Les places étant limitées dans certains ateliers, il est important de respecter les délais d'inscription. Au-delà de la date de clôture, nous ne pourrons garantir la participation de votre enfant à l'activité désirée.
- Une activité abandonnée en cours d'année ne donne droit à aucun remboursement.
- Une activité pourrait être supprimée si elle compte trop peu d'inscrits.
- Vu le nombre élevé de séances par année scolaire, Sun's Horizons asbl ne remboursera pas/ne rattrapera pas systématiquement une activité annulée suite à un événement inopiné (grèves, risques attentats...).
- L'inscription étant annuelle, nous vous invitons à effectuer le paiement pour le 26 septembre 2025. A partir de cette date, l'enfant qui ne sera pas en ordre de paiement se verra retiré de l'activité pour permettre à un enfant qui serait sur une liste d'attente de prendre sa place. (Un paiement semestriel est possible avec une majoration de 10€, veuillez dans ce cas nous contacter à l'adresse suivante : secretariatadministratif@sunshorizons.be.).
  - Le parent qui remplit l'inscription se porte garant du paiement de celle-ci.
- En cas d'intempéries ou d'absence de l'enfant, les activités ne seront pas remboursées.
- Une attestation fiscale vous sera délivrée sur demande par mail en fin d'année.
- Une assurance en cas d'accident physique et en responsabilité civile couvre les participants, pour autant qu'ils soient élèves dans l'école dans laquelle les activités sont organisées et qu'ils se trouvent effectivement sous la direction d'un animateur agréé par l'Asbl Sun's Horizons.
   Aucune assurance ne couvre les vols ou les dégâts matériels. Nous déclinons toute responsabilité pour les
  - objets déposés dans les locaux ou dans la cour. L'animateur ne peut accepter qu'on lui confie des objets de valeur.
- Pour certaines activités, vos enfants devront apporter leur matériel : plumier, farde de cours, vêtements de sport, ...



### Sun's Horizon A.S.B.L

Sport – Culture – Art
Formation – Stages – Clubs
Rue de la Cueillette 12, 1180 Bruxelles
Tél.: 02.374.04.52 – 0474.24.73.42
Fax: 02.345.32.34
Email: info@sunshorizons.be

# ECOLE FONDAMENTALE SERVITES DE MARIE

Avenue d'Hougoumont, 5 1180 Bruxelles Tél. 02 375 60 28

## PARASCOLAIRE du 06 octobre 2025 au 05 juin 2026

## A) Activités de 12h30 à 13h20

A) Activités de 12/150 à 15/120						
Activité  1. Mini Foot (12h15) 2. Mini Foot (12h15) 3. Mini Foot (12h15) 4. Piano (4 places, 30 min/2enf) 5. Piano (4 places, 30 min/2enf) 6. Piano (4 places, 30 min/2enf) 7. Piano (4 places, 30 min/2enf)	Classe  1 ère -2 ème 3 ème - 4 ème 5 ème -6 ème 1 ère à 6 ème 1 ère à 6 ème 1 ère à 6 ème	Jour Mardi Jeudi Vendredi Lundi Mardi Jeudi Vendredi	Prix 180€ 180€ 180€ 350€ 350€ 350€ 350€	<u>x</u>		
<ul> <li>B) Activités de 15h30 à 16h30</li> <li>8. Piano 15h30 - 16h00 : 2 places</li> <li>9. Piano 16h00 - 16h30 : 2 places</li> </ul>	1 <sup>ère</sup> à 6 <sup>ème</sup> 1 <sup>ère</sup> à 6 <sup>ème</sup>	Vendredi Vendredi	350€ 350€			
Mettre une ⊠ en face de l'activité ou des activités choisie(s).						
SM - TALON D'INSCRIPTION à remettre (clôture le 26 septembre 2025)						
Participant	Parent of	u tuteur				
NOM: PRENOM: Date de naissance: CLASSE:	*************	pa/ Maman):		***************************************		





### Sun's Horizon A.S.B.L

Sport – Culture – Art Formation – Stages - Clubs Avenue Coghen 215, 1180 Bruxelles Tél.: 02.374.04.52 – 0474.24.73.42 Fax: 02.223.57.83 Email: info@sunshorizons.be

# ECOLE FONDAMENTALE SERVITES DE MARIE

Avenue d'Hougoumont, 5 1180 Bruxelles Tél. 02 375 60 28

# **ETUDE SURVEILLEE 2024-2025**: Trimestre 1 du 04/09 au 18/12/2025

Chers parents,

L'étude surveillée débute le jeudi 04 septembre 2025 et prendra fin le jeudi 25 juin 2026.

### 1. L'inscription à l'étude est annuelle.

<u>La désinscription se fera en contactant Sun's Horizons 15 jours avant le début du</u> trimestre suivant.

### 2. Le paiement de l'étude est trimestriel

Pour ce 1<sup>er</sup> trimestre, <u>vous ne recevrez pas de facture</u>, nous vous demandons de payer le montant calculé en fonction du nombre de jours auxquels participe votre enfant. Ensuite, vous recevrez une note de frais à chaque début de trimestre.

Le règlement de la participation pour le <u>1 et trimestre</u> se fera au plus tard le 12 septembre 2025 par versement sur le compte de Sun's Horizons asbl n° **BE11 0682 5038 8248** avec en communication « SM, Etude, nom + prénom de l'enfant ». **Passée cette date, si le paiement n'est pas effectué, nous serons dans l'obligation de ne plus accepter votre enfant, et ainsi accorder la place à un autre élève.** 

Le talon d'inscription ci-joint est à nous faire parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2025. Au-delà de cette date, nous n'accepterons plus d'inscription; les places étant limitées.

Talon à remettre au professeur de votre enfant.

	(2/a) 5 0/ 50 0 1				
TALON D'INSCRIPTION SM – ETUDE SURVEILLEE 2025- 2026  Participant Parent ou tuteur					
rarucipani			rarem ou tuteur		
NOMPRENOM			TEL.(Papa/Maman)		
Date de naissance			E-MAIL		
CLASSE					
NOTE DE FRAIS Trime	estre 1 (04 se	eptembre au	18 décembre 2025)		
Cochez-le(s) jour(s) pour le(s)quel(s) votre enfant participera à l'étude et faites-en la totalité.					
Jour:	<u>Lu</u>	<u>Ma</u>	<u>Je</u>		
Nombre de séances :	13	12	14		
	Т	Total : (	x 4 € ) = €		
			Signature des parents		

### REGLEMENT ETUDE

✓ L'étude se déroule de 15h30 à 16H30 précises. Le rassemblement se fait au pied des escaliers extérieurs.

### Après 16h45, les parents devront s'acquitter des frais de garderie de l'école.

- ✓ Les enfants qui ont fini leur travail avant 16h30, doivent s'occuper en silence. Prévoir, pour se faire, livres, dessins...
- ✓ Une inscription à l'étude rend l'étude obligatoire.
- ✓ Aucune déduction personnelle ne sera possible telles que absences occasionnelles ou autres.
- ✓ Les études occasionnelles ne sont pas possibles.
- ✓ Un engagement de paiement découle de l'inscription à l'étude même si, pour une raison ou une autre, l'enfant ne devrait plus y participer.
- ✓ Les enfants inscrits à l'étude doivent prévoir le matériel adéquat pour leur travail.
- ✓ Les responsables de l'étude ne peuvent pas ouvrir une classe à un enfant qui y aurait oublié un devoir.
- ✓ Un enfant qui perturbe l'étude s'en verra renvoyé temporairement ou définitivement.
- ✓ Une attestation fiscale vous sera délivrée sur **demande** en fin d'année.



#### Sun's Horizons A.S.B.L

Sport – Culture – Art Formation – Stages - Clubs Avenue Coghen 215, 1180 Bruxelles Tél.: 0474.24.73.42 – 02.374.04.52 Fax: 02.223.57.83 Email: info@sunshorizons.be Ecole des Servites de Marie

Avenue d'Hougoumont, 5 1180 Bruxelles Tél. 02 375 60 28

### **ACTIVITES ET GARDERIE DU MERCREDI 2025-2026**

Cher(s) parent(s),

Les activités et la garderie du mercredi débuteront le mercredi 03 septembre 2025 et prendront fin le mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2026.

Nous vous rappelons que la Garderie du mercredi est un service entièrement indépendant de l'école, assuré par notre ASBL.

La garderie est assurée par Madame Corinne PRALLE. Il est donc inutile de vous adresser aux institutrices concernant la Garderie du mercredi.

Afin d'éviter tout désagrément, nous vous demandons donc de bien vouloir utiliser impérativement et uniquement l'adresse mail suivante : <u>secretariatadministratif@sunshorizons.be</u> et/ou le numéro du bureau 02 374 04 52 et ce, pour toutes demandes d'informations, inscriptions/annulations. Vous pouvez téléphoner au numéro de gsm : 0498 91 26 41 en ce qui concerne les retards, absences, prise de l'enfant par une tierce personne autre que ses parents, renseignements médicaux, etc...

Le 1er et dernier mercredi seront sans activité, seule une garderie sera assurée.

La garderie du mercredi concerne uniquement les enfants à partir de M1 (qui sont propres), à P6, les fratries déjà inscrites étant prioritaires.

Concernant les enfants de M1 et M2 qui font la sieste, il est également demandé aux parents de nous fournir *un change complet ainsi qu'un paquet de <u>langes-culottes et lingettes</u>. Ceci est à remettre le premier jour dans un petit sac, dûment marqué au nom de l'enfant. (Pour les éventuels petits accidents) à Madame Corinne.* 

Les enfants sont pris en charge à partir de 12h30.

Un pique-nique froid doit être prévu, ainsi qu'une gourde d'eau ; aucun repas ne sera réchauffé. (Un repas chauffé à la maison et conservé dans un Thermos prévu à cet effet est autorisé)

Veuillez noter que:

\* L'inscription aux activités est annuelle.

La désinscription se fera par mail à l'adresse : <u>secretariatadministratif@sunshorizons.be</u>, <u>15 jours</u> avant le début du trimestre suivant. Tout trimestre entamé est dû.

\* Le paiement des activités est trimestriel (ou annuel selon votre préférence).

	Trimestre 1 (03/09 au 17/12/2025)	Trimestre 2 (07/01 au 22/04/2026)	Trimestre 3 (13/05 au 01/07/2026
Garderie 12h30-13h30	30€	30€	20€
Sport et jeux 13h30-15h30	100€	100€	80€
Garderie 15h30-17h	40€	40€	30€

### La garderie du mercredi se divise donc en trois périodes :

- G1 : de 12h30 à 13h30 : repas + récréation
- G2 : de 13h30 à 15h30 : sieste pour les M1-M2

: activité sportive pour les autres

- G3: de 15h30 à 17h: Garderie (prévoir une gourde + une collation saine).

ATTENTION: veuillez noter que la garderie du soir se termine à 17h précises.

Tout retard doit être signalé à madame Corinne par téléphone au 0498/91.26.41 dans les plus brefs délais.

Un document d'inscription <u>doit impérativemen</u>t être dûment rempli et rendu à Madame Corinne. <u>Le talon d'inscription - papier</u> est à faire parvenir au plus tard le <u>1<sup>er</sup> septembre 2025</u> via le professeur de votre enfant. Nombre de places limitées.

Le règlement de la participation pour le <u>1<sup>er</sup> trimestre</u> se fera <u>au plus tard le 12 septembre 2025</u> par versement sur le compte de Sun's Horizons asbl <u>n° BE11 0682 5038 8248</u> avec en communication « SM, nom + prénom de l'enfant + activités du mercredi ».

A REMETTRE:

×					
SM - TALON D'INSCRIPTION ACTIVITES DU MERCREDI 2025-2026					
Participant	Parent ou tuteur				
NOM  PRENOM  Date de naissance  CLASSE	NOM TEL E-MAIL				
Allergies: Oui – Non Lesquelles  J'inscris mon enfant:  1. Garderie – 12h30 à 13h30  2. Sport et Jeux – 13h30 à 15h30  3. Garderie – 15h30 à 17h	:				

**SIGNATURE**